

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA REFORTE DE LA FONCTION PU-  
BLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

-----  
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL  
CIVIL DE L'ETAT  
-----

35-030

du 29 AVRIL 1985

DECRET N° 85/62 /MTERFPPS/DGFP/DGPCE.FO2  
Portant intégration et nomination de  
Monsieur FILA-BAKABADIO Jean François  
Sosthène dans les cadres de la catégorie  
A, hiérarchie I du corps des Chercheurs  
et Techniciens de Recherche du Personnel  
de la Recherche Scientifique.

-----  
LE PREMIER MINISTRE

( I S A S :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;

Vu la loi n° 076/84 du 7.12.84 portant ratification de  
l'Ordonnance n° 019/84 du 23.9.84 portant modification de cer-  
taines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1984;

Vu la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des  
fonctionnaires;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-  
ment sur la solde des fonctionnaires;

Vu le décret n° 82/842 du 16 Septembre 1982 portant statut  
particulier du Personnel de la Recherche Scientifique;

Vu le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la  
hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

Vu le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les  
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du  
3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de  
l'Etat;

Vu le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions  
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent  
subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et  
8;

Vu le décret n° 62/50 du 24.2.67 réglementant la prise  
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires  
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière  
et reclassements;

Vu le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelon-  
nements indiciaires des fonctionnaires;

Vu le décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination du  
Premier Ministre;

Vu le décret n° 84/858 du 13.8.84 portant nomination des  
Membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 84/860 du 20.8.84 portant organisation des  
intérim des Membres du Gouvernement;

Vu le rectificatif n° 84/923 du 19.10.84 au décret 84/858  
du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement;

Vu le jugement du 21.9.1984 portant adjonction du nom  
Patronymique du susnommé;

Vu le procès-verbal de la Réunion du Conseil Scientifique  
du 30 Août 1984;

Vu la lettre n° 703/DGRST-OI-84 du 27 Novembre 1984 du  
Directeur Général de la Recherche Scientifique, transmettant le  
dossier de candidature constitué par l'intéressé;

DECRETE :

.../...

D.G.B.

D.C.F.

Yh

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 82/842 du 16 Septembre 1982 susvisé, Monsieur FILA-BAKABADIO Jean François Sosthène, né le 28 Novembre 1949 à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Approfondies, obtenu à l'Université de Rennes II (FRANCE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, du corps des Chercheurs et Techniciens de Recherche et nommé au grade d'Attaché de Recherche Stagiaire, indice 790.

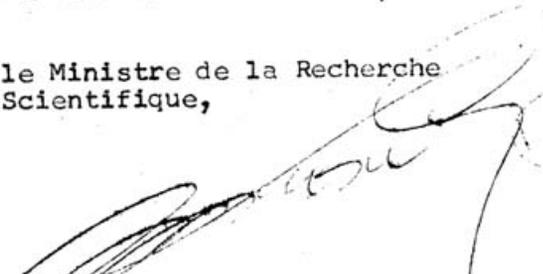
ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Recherche Scientifique.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 29 AVRIL 1985

Par le Premier Ministre,

le Ministre de la Recherche Scientifique,

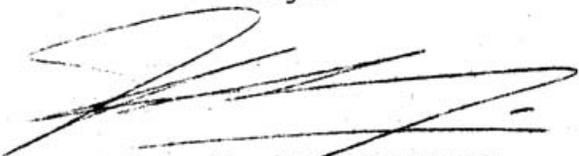
  
Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.-

le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

  
Bernard COMBO MATSIONA.-

  
Ange Edouard POUNGUI.-

le Ministre des Finances et du Budget

  
Itihi-Ossétourou LKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS:

|            |   |
|------------|---|
| JORPC      | 1 |
| DGFP/DGPCE | 3 |
| D.G.B.     | 2 |
| D.C.F.     | 1 |
| M.R.S.     | 2 |
| INTERESSE  | 1 |
| DOSSIER    | 3 |
| SGCM/BC    | 2 |

